

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 FEVRIER 2018

Date de convocation : 19 février 2018

Présents :

Messieurs Hubert DUFFNER, Mario GANDELIN, Bernard GAY, Jean-Yves LANNEAU, Alain MOUILLOT, Jean-Michel NOIROT, Olivier PETIT, Luc THURA.

Mesdames Claudine BOUVET, Emmanuelle GILLOT, Aurélia PERRIN, Sylvie TISSERAND.

Absent(e)(s) : Jean-François MAILLEY

Excusé(e)(s) : Eric OUDARD (pouvoir donné à C. BOUVET), François JOUVANCEAU (pouvoir donné à B. GAY)

Secrétaire de séance : Emmanuelle GILLOT

Le compte rendu du Conseil Municipal du 21 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

➤ **Assiette, dévolution et destination des coupes 2018**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur les coupes 2018 puis la dévolution et la destination des produits issus des coupes.

Considérant l'avis favorable de la commission communale « Bois et Forêt », il est proposé une coupe d'amélioration d'éclaircies des résineux dans les parcelles 18 et 19, en bloc et sur pied, pour un volume estimé à 416 m³, par adjudications publiques. Les perchis de hêtres de la parcelle 18j seront destinés à l'affouage 2019/2020.

Avis favorable de Conseil Municipal à l'unanimité.

➤ **Vente d'un lot de bois d'acacias**

Monsieur le Maire propose de vendre, sur pied, un lot d'acacias (environ 24 m³) situé en bordure de la voie verte en bas du chemin de la « rose », par soumission cachetée au plus offrant. Les offres sont à déposer à la Mairie avant le 14 mars 2018 à 12h00.

Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

➤ **Cession des parcelles cadastrées section B n° 982, n° 983, n° 985 et n° 1026 à la SARL PROGIM**

A la suite de la création du lotissement En Verdet, des régularisations cadastrales de parcelles doivent intervenir soit à la Commune soit à la SARL PROGIM ou à la SCI NONNI.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de céder à la SARL PROGIM les parcelles cadastrées section B n° 982, n° 983, n° 985 et n° 1026 pour un total de 74ca.

➤ **Acquisition des parcelles cadastrées section B n° 979 et n° 1000 à la SARL PROGIM**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de l'acquisition à l'euro symbolique, des parcelles cadastrées section B n° 979 et n° 1000 pour une contenance de 25ca.

➤ **Echange des parcelles cadastrées section B n° 1002 et n° 1007 entre la SCI NONNI et la Commune**

Le Conseil Municipal accepte l'échange proposé par la SCI NONNI des parcelles cadastrées section B n° 1002 et n° 1007 pour une superficie de 26ca à la Commune et 02ca à la SCI NONNI.

Conditionne cet échange à l'engagement des travaux de réalisation du cheminement piétonnier sur la parcelle section B n° 1002.

➤ Annulation de la décision d'acquisition de la parcelle cadastrée B n° 977 à la SARL PROGIM

Suite à la nouvelle division parcellaire du lotissement En verdet, cette parcelle a été supprimée.

➤ Scellement d'urne

Monsieur le Maire rappelle la législation sur le scellement des urnes sur les pierres tombales et l'obligation de demander l'autorisation à la Mairie pour tous travaux dans le cimetière, y compris pour le scellement d'urnes.

Un débat s'instaure au Conseil Municipal pour la mise en place d'une taxe d'inhumation.

Le Conseil décide de lancer une étude complémentaire et la décision est reportée à un prochain Conseil.

➤ Demande d'adhésion de la Commune de Baume-les-Messieurs au sein d'ECLA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 2 abstentions, émet un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de Baume-les-Messieurs au sein d'ECLA.

➤ Urbanisme

• Demande de travaux et permis de construire

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Dossier	Nom	Objet
PC	ROUTHIER Ludovic	Maison individuelle d'habitation
PC	GIRARD Daniel	Couverture bâtiment existant
PC	ROBERT Jean-François	Auvent
PC	COMPARET Aurélien	Appentis + clôture et portail
PC	LAMY Gilbert	Appentis
PC	ROUSSEAU Marc	Maison individuelle d'habitation
PC	ROUSSEAU Pierre	Maison individuelle d'habitation
DP	MICHEL Roland	Extension de maison
DP	DUBIEF Patrick	Terrasse et plage de piscine
DP	BARBEY Marie-Paule	Changement portes et fenêtres

➤ Informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des points suivants :

- Lecture de la lettre de Monsieur le Préfet du Jura qui demande la fermeture obligatoire 1 jour par semaine pour tous les dépôts de pain, cas du VIVAL, sachant que l'épicerie reste ouverte. Le Conseil Municipal trouve cette décision inopportune sachant que ce service rendu à la population est vital, notamment pour les personnes âgées, et que le gérant du VIVAL a 2 fournisseurs.
- Aménagement de points de lecture dans le village :
 - o l'ancienne cabine téléphonique sera aménagée en bibliothèque libre-service de proximité,
 - o le Groupe Casino souhaite également implanter une petite bibliothèque en libre-service également sous l'avancée du magasin VIVAL,
 - o suite au don d'un meuble de bibliothèque et de livres, par M. Marc BOUVOT au profit de la Commune, cette bibliothèque sera installée dans le hall de la Mairie où les personnes intéressées pourront emprunter ces livres.
Le Conseil Municipal remercie M. BOUVOT pour ce don très apprécié.

- Des adjoints font le compte-rendu des diverses commissions (finances, bois et forêt)
- Taxe transport de 0,35 % des salaires bruts de la collectivité, instituée par ECLA au 1^{er} janvier 2018.
- Prochaine réunion prévue en Préfecture pour la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu à partir du 1^{er} janvier 2019.
- Inscription de la Commune aux trophées des Maire du Jura, catégorie urbanisme, pour la réalisation de la résidence Les Lilas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La secrétaire,

Emmanuelle GILLOT



Le Maire,

Jean-Yves LANNEAU

